

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **6^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2026**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Pinard, maire
M. Alain Côté, conseiller
Mme Sarah Levasseur, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Maryline Royer, conseillère
M. Sylvain Crête, conseiller

Absence : Mme Sabrina Lareau, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il est proposé par Maryline Royer

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

Que la séance soit ouverte à 19 h 00

2026-07-107 1.1 Nomination : d'un secrétaire d'assemblée d'urgence

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement sans direction générale et greffier-trésorier ainsi que sans greffier-trésorier adjoint;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la tenue de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2026 ainsi que la rédaction du procès-verbal de cette séance;

ATTENDU QU'aucun employé municipal en poste n'est disponible ou en mesure d'assumer cette fonction de façon temporaire;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

DE NOMMER M. Pierre Bell à titre de secrétaire d’assemblée d’urgence pour la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2026;

QUE son mandat soit limité aux fonctions suivantes :

- Assister le conseil lors de la tenue de la séance du 6 juillet 2026;
- Consigner les délibérations du conseil;
- Rédiger le procès-verbal de la séance;
- Effectuer les suivis administratifs nécessaires à la finalisation et à la conservation du procès-verbal.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette nomination soit temporaire, exceptionnelle et valide uniquement pour la séance du 6 juillet 2026 et les démarches directement reliées à la préparation du procès-verbal correspondant.

IL EST ENTENDU QUE cette nomination ne confère aucun pouvoir de direction générale, de greffier-trésorier, de gestion financière ou de gestion du personnel municipal

ADOPTÉE

2026-07-108 1.2 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par *Maryline Royer*
Appuyé par *Adrien Beaudoin*

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents
Le maire s’abstenant de voter

QUE l’ordre du jour soit adopté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1** Nomination secrétaire d’assemblée d’urgence *(Adoption)*
- 1.2** Adoption de l’ordre du jour *(Adoption)*
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du **1^{er} juin 2026**
(Adoption)

**2. RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS :
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET
CITOYENNES**

Toute questions concernant les ressources humaines pourront être adressé à la deuxième période de question

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 4.1 Adoption des comptes à payer : Juin 2026 (*Adoption*)
- 4.2 Journal de facturation : Juin (*Information*)
- 4.3 Information à la population concernant la fin d'emploi de la directrice générale
- 4.4 Autorisation d'affichage du poste de greffier(ère) adjoint(e) et mise en place de mesures de transition administrative (*Adoption*)
- 4.5 Autorisation de représentation et de signature auprès des gouvernements et organismes (*Adoption*)
- 4.6 Autorisation de signature bancaire et accès aux plateformes financières (*Adoption*)
- 4.7 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités : inscription (*Adoption*)
- 4.8 Projet Percuséides: Demande de d'utilisation des installations municipales (*Adoption*)
- 4.9 Autorisation d'utilisation du terrain de balle et des installations municipales pour la tenue d'un tournoi de balle molle (*Adoption*)
- 5. **LÉGISLATION : AUCUN SUJET**
- 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE : AUCUN SUJET**
- 7. **TRANSPORT ET VOIRIE : AUCUN SUJET**
- 8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT : AUCUN SUJET**
- 9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Liste des permis émis de Juin 2026 (*Information*)
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Demande de partenariat financier pour l'activité des finissants de l'école primaire Christ-Roi (*Adoption*)
- 11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
- 12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Copie de la correspondance (*Information*)
- 13. **VARIA**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2026-07-109 1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par *Alain Côté*
Appuyé par *Sylvain Crête*

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026 soit adopté tel que déposé par le secrétaire

ADOPTÉE

2. **RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. ADRIEN BEAUDOIN, CONSEILLER

Rapporte que le dossier concernant la vidange des fosses septiques avance à la MRC

M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE

Rapporte les rencontres tenues dans le mois de juin; Sureté du Québec pour la surveillance routière, Projet éolien (Blue earth), Ministère des Transports pour les travaux régionaux 2026, Remise de bourse à l'Escale et à l'université de Sherbrooke, et une rencontre concernant la mise en place d'une régie incendie.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

Toute questions concernant les ressources humaines pourront être adressé à la deuxième période de question

Les points suivants ont été soulevés lors de la période de question :

- Est-il obligatoire de joindre la MRC pour les vidanges de fosse septique
- Proposition d'avoir un micro pour les élus lors des séances
- Félicitation pour les fleurs dans le village
- Va-t-on installer les BBQ's dans le parc
- Possibilité de climatiser la bibliothèque, pourrait devenir une halte de répit chaleur
- Plaque pluviale qui ne tient pas en place bordure béton cassée

- Est-ce que le programme d'éradication de plante envahissante existe toujours
- Plusieurs questions concernant la réglementation de l'occupation des immeubles, incluant les immeubles patrimoniaux
- Embellissement des entrées au village (entreposage extérieur)
- Les échéanciers pour la mise à jour du règlement d'urbanisme

2026-07-110 4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

4.1 **Adoption des comptes à payer : Juin 2026**

Il est proposé par *Alain Côté*

Appuyé par *Adrien Beaudoin*

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter***

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer présentée à la séance du 6 juillet 2026, totalisant la somme de 71 266,88\$;

QUE le maire soit autorisé à procéder ou à faire procéder aux paiements des comptes ainsi approuvés et aux démarches administratives nécessaires à leur traitement.

ADOPTÉE

4.2 **Journal de facturation : Juin**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juin 2026.

2026-07-111 4.3 **Information à la population concernant la fin d'emploi de la directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'évaluation de la directrice générale dans le cadre de sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a retenu les services d'une ressource externe spécialisée en gestion des ressources humaines afin d'obtenir un accompagnement dans le cadre de la démarche d'intégration et de probation;

CONSIDÉRANT QU'une prolongation de la période de probation a été accordée afin de permettre la poursuite de cette démarche et d'obtenir le recul nécessaire à une décision éclairée;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de ce processus le conseil municipal a conclu que la période de probation n'était pas concluante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite informer la population d'une décision tout en respectant la confidentialité applicable aux dossiers d'employés;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Maryline Royer

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter***

QUE la municipalité mette fin à l'emploi de la directrice générale

QUE le conseil municipal diffuse le message suivant à la population :

Le conseil municipal souhaite informer la population qu'il a mis fin à l'emploi de Mme Nathalie Audet à l'issue de sa période de probation.

Au cours des derniers mois, le conseil a retenu les services d'une ressource externe spécialisée en gestion des ressources humaines afin d'obtenir un accompagnement dans le cadre de la démarche d'intégration et de probation.

Une prolongation de la période de probation avait notamment été accordée pour permettre la poursuite de cette démarche et d'obtenir le recul nécessaire à une décision éclairée. À l'issue du processus, le conseil municipal a conclu que la période de probation n'était pas concluante.

Par respect pour les personnes concernées et afin de préserver la confidentialité des dossiers d'employés, aucun autre commentaire ne sera formulé sur cette décision.

Nous remercions Mme Nathalie Audet pour les services rendus et poursuivons les démarches afin d'assurer la continuité des opérations municipales.

ADOPTÉE

2026-07-112

4.4 Autorisation d'affichage du poste de greffier(ère) adjoint(e) et mise en place de mesures de transition administrative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille est actuellement sans direction générale et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe a remis sa démission effective le 3 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette situation réduit de façon significative la capacité administrative de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’assurer la continuité des services municipaux et le respect des obligations administratives de la Municipalité durant cette période de transition;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la Municipalité de procéder rapidement au recrutement d’une ressource administrative;

Il est proposé par Maryline Royer

Appuyé par Sylvain Crête

***Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents
Le maire s’abstenant de voter***

QUE le conseil municipal autorise l’affichage du poste de greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) et la mise en œuvre du processus de recrutement associé;

QUE le maire, M. François Pinard, soit mandaté afin de coordonner les démarches nécessaires au maintien de la continuité administrative de la Municipalité durant la période de transition;

QUE ce mandat inclue notamment :

- Le suivi des opérations administratives courantes;
- Les démarches de recrutement et d’intégration d’une ressource administrative;
- L’identification et la mise en place de mesures temporaires permettant d’assurer la continuité des services municipaux jusqu’à la nomination d’une direction générale par intérim;

QUE Mme Sarah Levasseur soit mandatée afin d’appuyer le maire dans l’exercice de ce mandat et d’agir comme personne-ressource relativement à certains dossiers municipaux nécessitant un suivi particulier. À cette fin, elle pourra notamment partager l’information disponible concernant certains dossiers municipaux et, à la demande du maire ou avec son accord, participer à certaines communications, rencontres ou suivis lorsque sa connaissance des dossiers, des démarches déjà entreprises ou des intervenants concernés peut faciliter les démarches de la Municipalité.

QUE toute dépense, tout contrat, toute embauche permanente ou toute décision excédant les pouvoirs déjà prévus aux règlements, politiques ou résolutions de la Municipalité demeure assujetti à l’approbation du conseil municipal;

QUE le maire et la conseillère mandatée rendent compte régulièrement de l'évolution du dossier au conseil municipal.

ADOPTÉE

2026-07-113 4.5 Autorisation de représentation et de signature auprès des gouvernements et organismes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille est actuellement en période de transition administrative;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la continuité des relations de la Municipalité avec les ministères, organismes gouvernementaux, partenaires et fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu les services de Gestion C. Poirier Inc. pour le soutien financier;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Sarah Levasseur

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

QUE Mme Caroline Poirier soit autorisée à agir au nom de la Municipalité auprès de Revenu Québec, de l'Agence du revenu du Canada et de tout autre organisme gouvernemental relativement aux dossiers financiers, comptables, fiscaux et de paie relevant de son mandat;

QUE Mme Caroline Poirier soit autorisée à produire, transmettre et signer les documents requis relativement aux remises gouvernementales, déclarations, rapports et suivis administratifs découlant de son mandat;

QUE les autorisations accordées par la présente résolution n'accordent pas à Mme Caroline Poirier le pouvoir d'autoriser des dépenses, de contracter un emprunt, de conclure un contrat engageant la Municipalité ou d'engager financièrement celle-ci sans les autorisations requises;

ADOPTÉE

2026-07-114

4.6

Autorisation de signature bancaire et accès aux plateformes financières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille traverse actuellement une période de transition administrative;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des opérations financières de la Municipalité doit être assurée, notamment pour le traitement des paies, des comptes fournisseurs, des remises gouvernementales et des obligations courantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu les services de Gestion C. Poirier Inc. afin d'assurer un soutien temporaire en matière de gestion financière;

Il est proposé par Sylvain Crête
Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

QUE Gestion C. Poirier Inc., par l'entremise de Mme Caroline Poirier, soit autorisée à effectuer les opérations administratives nécessaires au traitement des paies, des comptes fournisseurs, des remises gouvernementales et des opérations financières courantes de la Municipalité;

QUE Mme Caroline Poirier soit désignée administratrice principale des plateformes financières utilisées par la Municipalité, notamment AccèsD Affaires ainsi que toute autre plateforme nécessaire à l'exécution de son mandat;

QUE Mme Caroline Poirier soit autorisée à effectuer les démarches administratives requises auprès des institutions financières relativement à l'administration des comptes de la Municipalité;

QUE toute transaction financière demeure assujettie aux politiques, règlements, résolutions et mécanismes d'autorisation en vigueur à la Municipalité;

QUE la présente autorisation demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE

2026-07-115

4.7

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités : inscription

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est offert aux élus.es municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont offertes pour les élus.es lors de ce congrès;

Il est proposé par** **Adrien Beaudoin

Appuyé par** **Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise l'inscription de M. François Pinard au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a lieu du 24 au 26 septembre 2026, à Québec.

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'inscription des membres du conseil.

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés sous la présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2026-07-116

4.8 Festivale des Percuséides: Demande de d'utilisation des installations municipales

CONSIDÉRANT QUE Saint-Camille en musique en collaboration avec le p'tit bonheur de Saint-Camille tiendra son événement « Festival des Percuséïdes » le 15 aout 2026,

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent l'autorisation d'utiliser certaines infrastructures municipales dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à l'animation du milieu et à la vitalité culturelle de la municipalité;

Il est proposé par** **Maryline Royer

Appuyé par** **Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise Saint-Camille en musique, en collaboration avec le P'tit Bonheur de Saint-Camille, à utiliser gratuitement le Camillois, le

terrain de balle municipal et le site du Toit des 4 Temps pour la tenue de l'événement « Percuséides » le 15 août 2026;

QUE les organisateurs soient responsables d'obtenir les permis et autorisations requis, de respecter les lois et règlements applicables, d'assurer la sécurité de l'événement et de remettre les lieux dans leur état initial à la fin des activités;

QUE la Municipalité manifeste son ouverture à collaborer avec les organisateurs relativement à certains besoins logistiques, dans la mesure des ressources disponibles et sans compromettre les opérations courantes de la Municipalité.

QUE le conseil municipal accueille favorablement la demande visant la tenue d'activités musicales encadrées après 23 h dans le cadre de l'événement, étant entendu que cette autorisation ne limite en aucun temps les pouvoirs d'intervention des autorités compétentes advenant une situation problématique ou une atteinte à la paix, à l'ordre ou à la sécurité publique;

QUE le conseil municipal autorise l'allumage d'un feu extérieur dans le cadre de l'événement, sous réserve du respect des normes de sécurité applicables et de toute interdiction en vigueur au moment de l'événement

QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille ne soit tenue à aucune contribution financière relativement à l'organisation de cette activité, à moins d'une autorisation spécifique adoptée ultérieurement par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2026-07-117 4.9 Autorisation d'utilisation du terrain de balle et des installations municipales pour la tenue d'un tournoi de balle molle

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement de Saint-Camille souhaite organiser un tournoi de balle molle du 18 au 20 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de balle municipal, le kiosque à bière ainsi que le réfrigérateur situé au Toit des 4 Temps dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs prévoient offrir un service de bar et de collations durant la tenue du tournoi;

CONSIDÉRANT QUE les profits générés par l'activité seront remis à une cause au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs se sont engagés à respecter les règlements municipaux applicables ainsi qu'à remettre les lieux dans leur état initial à la fin de l'événement;

Il est proposé par** **Adrien Beaudoin

Appuyé par** **Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille autorise le Comité d'embellissement de Saint-Camille à utiliser le terrain de balle municipal, le kiosque à bière ainsi que le réfrigérateur situé au Toit des 4 Temps pour la tenue d'un tournoi de balle molle du 18 au 20 septembre 2026;

QUE l'installation des équipements nécessaires à l'événement soit autorisée.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention par les organisateurs de tous les permis et autorisations requis auprès des autorités compétentes, notamment en ce qui concerne la vente ou le service de boissons alcooliques;

QUE les organisateurs soient responsables du respect des lois et règlements applicables, du maintien de la propreté des lieux, de la sécurité de l'événement ainsi que de la remise en état des installations municipales après l'activité;

QUE les organisateurs assument les coûts ainsi que les responsabilités associées à l'obtention des permis nécessaires à la tenue de l'événement;

QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille ne soit tenue à aucune contribution financière relativement à l'organisation de cette activité, à moins d'une autorisation spécifique adoptée ultérieurement par le conseil municipal.

QUE cette location soit offerte gratuitement à l'organisme.

ADOPTÉE

5. **LÉGISLATION : AUCUN SUJET**

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE : AUCUN SUJET**

7. **TRANSPORT ET VOIRIE : AUCUN SUJET**

8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT AUCUN SUJET**

9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

9.1 **Liste des permis émis de juin 2026**

Les membres du conseil municipal ont reçu la liste des permis délivrés au mois de juin 2026 déposée

10 LOISIRS ET CULTURE

2026-07-118

10.1 Demande de partenariat financier pour l'activité des finissants l'école primaire Christ-Roi

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur, via les Ateliers des savoirs partagés, organise une activité plein-air pour les finissants et finissantes de l'école primaire Christ Roi;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est très appréciée et attendue des finissants et finissantes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera durant la fin de semaine du 12 au 14 juin 2026 et que des coûts sont à prévoir, notamment pour la nourriture;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) finissants et finissantes participeront à l'événement cette année;

CONSIDÉRANT QUE les Ateliers des savoirs partagés ont demandé une contribution financière municipale de mille dollars (1 000 \$) pour la tenue de l'activité;

Il est proposé par Sylvain Crête

Appuyé par Alain Côté

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter***

QUE la Municipalité verse une somme de mille dollars (1 000 \$) pour l'activité des finissants et finissantes de l'école primaire Christ-Roi qui se déroulera du 12 au 14 juin 2026.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Plusieurs questions concernant :

- Le départ de la directrice générale
- Les circonstances menant à son départ
- L'implication de la ressource externe qui avait été mandaté pour appuyer la période de probation de la directrice générale

- Les prochaines étapes pour combler les postes vacants

12. **CORRESPONDANCE**

12.1 **Copie de la correspondance**

Les membres du conseil municipal ont reçu une copie de la correspondance

13. **VARIA**

2026-07-119

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Sylvain Crête

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
Le maire s'abstenant de voter*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 23

ADOPTÉE

M. François Pinard
Maire

M. Pierre Bell
Secrétaire d'assemblée d'urgence

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

M. François Pinard
Maire

